

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE
MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 16 mars 2023**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2318
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'Association LAVELI Chœur des Phonies Polies et l'ENM
9	7	2	2	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2318 : Projet de Convention de partenariat entre l'association LAVELI Chœur des Phonies Polies et l'ENM

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre l'association LAVELI et l'ENM a pour objet la réalisation d'un spectacle « aux Chants, magasin de production vocale » dont les modalités sont fixées par la convention en annexe.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'approuver ladite convention et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à la signer.

Un document annexe : Projet de Convention de partenariat entre l'association LAVELI Chœur des Phonies Polies et l'ENM

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent ladite convention et autorisent le Président du Syndicat Mixte de Gestion à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre l'association LAVELI Chœur des Phonies Polies
direction Maude Georges et
L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art
Dramatique de Villeurbanne**

Objets :

Partenariat projet spectacle et mise à disposition de salle.

La présente convention de partenariat est conclue entre les soussignés :

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art
Dramatique de Villeurbanne, (ENMDAD)**

Adresse postale : 46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 98 27

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Non assujetti à la TVA

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après désigné par le terme « **l'ENMDAD** »

D'une part,

Et

L'association La Voix Est Libre (LAVELI)

Adresse postale : 12 rue Père chevrier, 69007 Lyon

N° SIRET : 797 395 944 00029

Téléphone : 06 33 50 90 81

Représentée par sa Présidente, Mathilde Citti

Ci-après désigné par le terme : « **l'association LAVELI** »

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD et l'association LAVELI, plus spécifiquement le Chœur des Phonies Polies s'associent pour la réalisation d'un spectacle « Aux Chants, magasin de production vocale » :

Ce spectacle regroupera :

- le Chœur adulte amateur « Phonies Polies » sous la direction de Maude Georges, également référente du projet.
- le groupe des Ha'Chœur, 10 jeunes enfants et adolescents issus du service SUNRISE ITTAC Villeurbanne (Hôpital du Vinatier) accompagnés par trois infirmières psychiatriques.

- le groupe vocal Mélismes issus de l'ENM, sous l'enseignement de Leslie Peeters.

Pour la mise en place de ce projet l'ENM mettra à disposition de ces acteurs une salle pour la mise en place des répétitions sur les dates suivantes :

- Jeudi 9 mars 1H30 Salle Rameau
- Jeudi 16 mars 1H30 salle Rameau
- Jeudi 23 mars 3H salle Beethoven.

Article 2 – Obligations de l'ENMDAD

En qualité d'employeur, l'ENMDAD assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives aux interventions de Mme Leslie Peeters.

Article 3 – Obligations de l'association LAVELI

L'association LAVELI s'engage à mettre en place l'accompagnement et le suivi nécessaire au bon déroulement de ces ateliers et à l'accompagnement des acteurs (hormis groupe Mélismes ENM sous l'encadrement de Leslie Peeters).

Article 4 – Assurances

Les parties s'engagent à couvrir, dans l'hypothèse où leur responsabilité respective serait engagée, l'intégralité des dommages qu'ils auront causés aux biens et aux personnes à l'occasion de l'organisation des ateliers, objet de la présente convention.

Chacune des parties déclare par conséquent être assurée au titre de sa responsabilité civile pour sa présence sur les lieux du partenaire ou dans les lieux extérieurs et à y faire respecter les consignes générales de sécurité auprès de ses personnels.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Cette dernière prend effet sur la période de mars 2023.

Article 7 – Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne, le 16 janvier 2023, en deux exemplaires originaux.

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de
L'École Nationale de Musique,
Danse et Art Dramatique
Stéphane FRIOUX

Pour l'association LAVELI
Mathilde CITTI

